

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 23 novembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni le **jeudi 23 novembre 2023 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain.

Date de la convocation : 15 novembre 2023

Date d'affichage : 15 novembre 2023

Délégués présents :

Monsieur VERGNE (CHANTEIX)
Messieurs RENOU et VIALLE (CHAMEYRAT)
Madame BESSE et Monsieur ESCURE (CORNIL)
Monsieur SOULIER (FAVARS)
Monsieur DURAND (LE CHASTANG)
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)
Madame MAURY (ST GERMAIN LES VERGNES)
Messieurs DELAGE et MENOIRE (ST HILAIRE PEYROUX)
Monsieur DUPAS (ST MEXANT)
Messieurs BOUYOUX et SOULARUE (STE FEREOLE)
Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

Délégués absents et excusés :

Monsieur BARATAUD (CHANTEIX)
Monsieur JAUVION (FAVARS)
Monsieur MOUSSOUR (LE CHASTANG)
Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Monsieur DELAGE (ST MEXANT)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS agents du Syndicat
Monsieur LAROCHE (CPIE)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 17 - Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur BOUYOUX

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
- Etude diagnostic du réseau, schéma directeur AEP et plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau :
 - . Intervention de Monsieur Jérôme LAROCHE du CPIE
 - . Délibération à adopter pour l'approbation du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et du détail quantitatif et estimatif (DQE) élaborés par le CPIE
- Attribution d'une prime de fin d'année à Mr LAURENSOU Enzo : délibération à adopter

Divers :

- Procédure de mensualisation pour le paiement des factures d'eau
- Un point sur :
 - . Les travaux d'aménagements de la retenue réalisés par l'entreprise BOZON
 - . Le dossier protection de la ressource en eau captage prioritaire Eau Grande : Comité Technique à venir
 - . La relève des compteurs d'eau 2023
 - . La pluviométrie 2023

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

Monsieur le Président rappelle que le document a été envoyé à chacun. Il invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération n° 2023-11-035 : Etude : DIAGNOSTIC des installations de production et distribution d'eau potable, établissement de schéma directeur AEP, élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LAROCHE du CPIE pour la présentation de ce dossier.

Une étude sur le périmètre historique du SMAEP du Maumont sera lancée prioritairement, puis il sera augmenté par l'étude des nouveaux périmètres « Le Chastang, Chameyrat et Cornil »

L'objectif est de connaître l'ensemble du réseau et des infrastructures, d'étudier la ressource tant en qualité et quantité, définir une stratégie prenant en compte les moyens techniques et humains. Un schéma directeur complet sera défini.

Une autre partie concerne le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau pour définir les risques et dangers, créer des procédures qualité.

La durée de l'ensemble de ces études est estimée à 36 mois. Certaines parties pouvant se faire simultanément.

Monsieur le Président indique que le montant de ces études a été estimé à un montant inférieur à 215 000 € HT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide du lancement des études décrites
 - o Etude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable aboutissant à l'élaboration d'un schéma directeur sur le secteur dit historique du SMAEP du Maumont,
 - o Etablissement d'un programme de travaux global constituant le schéma directeur du SMAEP du Maumont sur la base des études réalisées sur les secteurs du SMAEP historique, de Chameyrat, de Le Chastang et de Cornil,
 - o Elaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)
- Approuve le Cahier des Clauses Techniques Particulières et le DQE établi par le CPIE de la Corrèze,
- Décide de la dévolution de cette étude par procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R2123-1 du Code de la Commande Publique
- Sollicite des aides du Conseil Départemental de la Corrèze et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

III. Délibération n° 2023-11-036 : Prime de fin d'année pour Monsieur LAURENSOU Enzo en CDI au SMEM

Monsieur le Président rappelle que Monsieur LAURENSOU a été recruté en CDI à temps complet au 1^{er} octobre 2021 en tant qu'agent d'exploitation d'un réseau d'eau potable et sous contrat de droit privé.

Monsieur le Président propose de lui verser une prime de fin d'année du même montant que celle de ses collègues.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide à l'unanimité le versement d'une prime de fin d'année à Monsieur LAURENSOU Enzo, prime identique à celle des agents statutaires.

Divers

Monsieur le Président donne les informations suivantes :

- **Procédure de mensualisation pour le paiement des factures d'eau** : Après une réunion avec Monsieur DUBUIS, Madame DUPUY, Madame VITTE (Service de Gestion Comptable de Tulle), Messieurs les Président et Vice-Présidents du SMEM, Monsieur CHAULET (Société CERIG) et les agents du Service administratif : il apparait que la mise en place de la mensualisation n'est pas recommandée pour l'instant (problème de calcul de la facture de solde). Pour l'instant seul le prélèvement à l'échéance sera proposé comme moyen supplémentaire de règlement pour payer sa facture. Une information sera inscrite sur la facture d'abonnement 2024 pour le paiement de la facture de la consommation en avril 2024.
- **Travaux d'aménagements de la retenue réalisés par l'entreprise BOZON** : le bac de décantation terminé en septembre a permis la vidange de la retenue en octobre. D'ici fin décembre les travaux du moine immergé et du siphon seront terminés.
- **Captage prioritaire** : le comité technique est reporté en janvier 2024.
- **La relève des compteurs d'eau est terminée.**

- **Pluviométrie**

Janvier	137 mm
Février	29 mm
Mars	157 mm
Avril	118 mm
Mai	70 mm
Juin	107 mm
Juillet	52 mm
Août	88 mm
Septembre	77 mm
Octobre	283 mm
Sous total	1 118 mm

Rappel janvier à octobre 2022 : 965 mm

- **Commune de Cornil** : Une forte pluviométrie a entraîné une non-conformité le 9 novembre 2023 sur le réseau d'eau potable desservi par le réservoir de Clairat. Une vidange complète a été faite et une chloration mise en place (le système de désinfection par UV arrêté). De l'eau en bouteille a été distribuée en attendant les résultats des prélèvements du lendemain. Les résultats conformes reçus le 11 novembre ont permis d'autoriser l'utilisation de l'eau du robinet. Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire, Monsieur Escure et son épouse, ainsi que toutes les personnes ayant permis une distribution rapide des bouteilles. Monsieur ESCURE remercie le Syndicat pour sa réactivité et la rapidité du retour à la normale. Monsieur le Président indique que d'autres syndicats ont eu à gérer ce même problème.
- **Retenue de l'Eau Grande** : une inspection de la DREAL n'a pas donné lieu à des observations majeures.
- Monsieur le Président indique que les mairies seront sollicitées dans le mois de décembre pour indiquer les personnes décédées de leur commune afin de mettre à jour les dossiers du SMEM.
- Monsieur le Président rappelle aux délégués présents que le RPQS 2022 est à présenter avant fin décembre lors d'un conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,
Monsieur le Président déclare la séance levée à 17h45

Monsieur le Président
Alain DELAGE

Monsieur le Secrétaire,
Eric BOUYOUX

